



LA LOI DES FEMMES

Avocates, magistrates ou accusées... dix-huit femmes sont au cœur du livre d'**Emmanuel Pierrat**, avocat au barreau de Paris. Entretien. Par **Guilhem BATTUT**

Pourquoi ce livre *Les Femmes et la Justice* ?

Avocats et juges sont aujourd'hui, dans une très grande majorité, des femmes. Et si les places les plus en vue sont toujours occupées par une poignée d'hommes qui portent la robe, plusieurs de ces «femmes de loi» ont déjà marqué l'histoire de leur empreinte.

Vous faites aussi référence à des accusées célèbres...

Il me paraissait important d'avoir une vision élargie de la place des femmes dans l'histoire judiciaire. Y compris du côté des accusées.

Quelles sont celles qui vous ont le plus marqué ?

Il y a Thérèse Humbert, considérée comme l'auteur d'une des plus incroyables escroqueries financières, ou encore Florence Rey, que j'ai pu rencontrer. Plus de vingt ans après cette nuit d'octobre 1994 (où trois policiers, un chauffeur de taxi et Audry Maupin avaient trouvé la mort lors d'une course-poursuite, nldr), personne n'a oublié l'image de son visage fermé s'affichant à la une de tous les journaux du pays. Mais je pense aussi à Jeanne Chauvin, qui s'est battue pour obtenir de prêter serment au début de xx^e siècle. Ou à Gisèle Halimi, qui a plaidé pour les femmes ayant avorté clandestinement. Il y a également des juges comme Simone Rozès, qui a siégé comme plus haute magistrate de France et participé aux côtés de Robert Badinter à l'abolition de la peine de mort. Ou Eva Joly, à mes yeux, elle est l'incarnation de la juge d'instruction.

Les Femmes et la Justice (La Martinière, 176 pages).

La sortie du livre est accompagnée d'une exposition jusqu'au 28 février au musée du Barreau de Paris, 25, rue du Jour, Paris 1^{er}.



Emmanuel Pierrat, à Paris en 2015.